



**Conseil d'administration – Année scolaire 2024-2025
Procès-verbal de la séance du 10.10.2024**

NOM - PRENOM	QUALITE	Présents	Excusés	Absents
Equipe de direction				
MME ZUGMEYER Delphine	Provisseure par intérim	X		
Mme SPIRI Corinne	Provisseure ordonnatrice	X		
Mme WAGNER-KUHN	Provisseure-adjointe		X	
Mme FIMBEL Catherine	Secrétaire Générale	X		
Mme BIENAIME Raphaëla	CPE	X		
Mme LASEK Sandrine	DDFPT			
Représentants des collectivités				
Mme ULRICH-MALLET Odile	Conseillère Région Grand Est	X		
Mme LEHRY Christelle	Conseillère Régionale		X	
Mme HUTSCHKA Catherine	Représentante de la CAC			
Mme REINBOLD Aurore	Représentante de la ville de Colmar		X	
Mme SCHWOB Frédérique	Représentante de la ville de Colmar		X	
Personnalités qualifiées				
M. LAMBERT Philippe	Président du comité départemental de cyclisme			
Représentants des personnels enseignants				
M. WEBER Marc	Enseignant	X		
Mme RESCH-ROSIN Nadine	Enseignante	X		
M. SIGRIST Arnaud	Enseignant	X		
Mme RUFF Nathalie	Enseignante		X	
M. SCHUBNEL Julien	Enseignant	X		
M. QUIETI Frédéric	Enseignant	X		
Mme HUCKEL-OTTENWELTER	Enseignante		X	
Représentants des personnels ATOSS				
Mme GOETZ Marion	ATOSS	X		
Mme HUSSMANN Marie	ATTEE	Suppléée par Mme VONSEEL		
M. CALLULIER Thierry	ATTEE	X		
Représentants des parents d'élèves				
Mme ULRICH Claire	Liste indépendante	X		
M. KILLE Matthieu	Liste indépendante			
M. LOEGEL Frédéric	Liste indépendante	X		
M. ROST Benoit	Liste indépendante	X		
Mme DE CARVALHO Françoise	Liste indépendante	Suppléée par Mme FREY		
Représentants des élèves				
Mme YORULMAZ Belize	Elève			
Mme Ninon ROY	Elève	X		
Mme Alicia UCTEPE	Elève	X		
Mme MUSTAFOVSKI Béara	Elève			
M. GOKBULUT Melih	Elève			
Personne(s) invitée(s)				
M. PETITGENAY Vincent	Agent comptable			

Sur convocation individuelle électronique en date du 03 octobre 2024, le conseil d'administration s'est tenu en présentiel sous la présidence de Mme Delphine ZUGMEYER, proviseure par intérim. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h. 18 personnes sont présentes.

Madame Zugmeyer souhaite la bienvenue à tous les participants et ouvre le Conseil d'Administration

2 points sont ajoutés à l'ordre du jour :

- Une question concernant la réparation des stores dans les salles et le réaménagement de l'auditorium qui sera étudiée en début de séance.
- Un point sur la cession d'un véhicule.

Les représentants des professeurs annoncent qu'ils souhaitent déposer une motion.

Bien que cette motion soit annoncée hors-délai, elle sera étudiée après les questions pédagogiques.

Puis passage à l'ordre du jour :

- **I - Travaux au lycée**

Madame UHLRICH-MALLET prend la parole pour s'exprimer au sujet de la rentrée qui a été difficile et qu'elle a suivi de loin. Elle remercie madame Zugmeyer, madame Spiri et madame Wagner-Kuhn pour le travail accompli.

Madame Uhlirich Mallet porte à la connaissance du CA les avancées sur les travaux engagés au lycée.

En ce qui concerne le local cycliste, l'ensemble des marchés sont passés, notifiés et la fin des travaux annoncée pour fin 2025.

L'auditorium sera remis en peinture en janvier 2025 par l'EMOP. Il n'y a pas de durée annoncée d'indisponibilité de la salle.

Une étude sur l'inconfort thermique des bâtiments sera réalisée par la région.

Mme Uhlrich Mallet annonce qu'elle va se renseigner sur la situation du financement des stores sur l'ensemble du lycée, demande effectuée dans le cadre de l'appel à projet 2024 et qui n'a visiblement pas été retenue.

Elle est remerciée pour sa disponibilité et sa réactivité par madame Spiri. Madame Zugmeyer remercie également madame Uhlrich-Mallet pour sa réactivité et son soutien dans les dossiers présentés.

Le 6 décembre 2024, à 18h30 aura lieu l'inauguration de l'installation du nouveau piano dans la salle de l'auditorium.

18h10 : Madame Uhlrich-Mallet quitte la séance.

- **II – Désignation du secrétaire de séance.**

Madame Zugmeyer, suggère que le corps enseignant se charge du compte-rendu puisque la direction se chargera de celui du budget. Monsieur Sigrist rappelle qu'il n'y a pas de secrétariat tournant au CA du lycée Camille Sée depuis au moins 3 ans.

Madame Goetz se propose d'assurer le secrétariat.

Vote à mains levées / bulletins secrets : Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 17 Abstention : Contre : 0

- **III – Approbation du CA du 25/06/2024**

Le compte-rendu est soumis au vote. Il n'y pas de question ni de remarque à ajouter au compte-rendu.

Vote à mains levées / bulletins secrets : Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 16 Abstention : Contre : 0

II - Affaires pédagogiques :

1 – Pacte enseignant – Plan RCD

Le plan annuel de remplacement de courte durée a pour vocation d'assurer la continuité des enseignements, couvrir les absences prévisibles des enseignants.

- Une mention sera ajoutée au plan annuel concernant les modalités pédagogiques, sur proposition de monsieur Sigrist. Le plan annuel de remplacement a été légèrement modifié en CA. Il s'agit de la dernière phrase. "Il (*l'enseignant volontaire*) peut aussi proposer des séquences pédagogiques thématiques ou des temps d'études accompagnées en utilisant notamment les ressources numériques mises à disposition par le ministère ou la préparation des contenus proposée par le professeur remplacé, *si ce dernier le souhaite*.
- M. Quieti demande combien de professeurs ont fait un retour sur les missions Pacte : *17 professeurs ont répondu.*
- Les parents demandent des précisions sur les changements entre le pacte et les HSE. *Le pacte impose un engagement de la part du professeur sur un certain nombre de séances à remplacer alors qu'avant c'était plus exceptionnel.*
- M Sigrist rappelle qu'un bilan du RCD devait être présenté au CA de janvier 2024. *Madame Spiri précise que le logiciel d'emploi du temps doit être paramétré de la même façon d'une année à l'autre pour pouvoir avoir un élément de comparaison car toutes les absences ne font pas l'objet d'un remplacement par le protocole RCD puisque l'année dernière il était encore possible de faire des remplacements en HSE. La comparaison n'est pas valable d'une année sur l'autre.*

2 – IMP pour information

Les nouvelles règles d'attribution des IMP ont réduit le nombre d'IMP directement fléchées. Ne sont conservées en l'état : IMP pour la coordination de l'EPS, la section sportive, pour le numérique et la coordination du dispositif PHARe.

Les autres missions ne pourront être rémunérées que par la transformation des heures conservées sur la marge de la dotation par les services de la division de l'organisation scolaire. La répartition pourra être présentée au prochain CA si tout se passe bien.

3 – Calendrier annuel pédagogique

Présentation du calendrier pédagogique annuel discuté en conseil pédagogique.

18h35 : madame Bienaimé quitte la séance.

4 – Motion

M Weber distribue une motion présentée par les représentants du personnel enseignants.

Vote à mains levées / bulletins secrets : Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 12 Abstention : 4 Contre : 0

La motion sera transmise au service de la DOS.

19h00 : les 2 élèves quittent la séance.

III - Affaires administratives et financières :

Mme Fimbel présente les différents points administratifs et financiers à l'ordre du jour :

▪ 1 – Répartition des crédits pédagogiques – année 2024

Répartition 2024 : Les membres du CA valident la répartition des crédits pédagogiques alloués pour l'année 2024.

Vote à mains levées / bulletins secrets : Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

▪ 2 – Financement du voyage scolaire à Berlin

Berlin : voyage du 24 au 28 mars 2025

Principe du voyage facultatif -

Participation des familles : 484 € - budget total : 14 044 € - autorisation de signer les contrats et les conventions –

Au vu du montant demandé aux familles et afin de ne pas aller à l'encontre du principe d'égalité, il faudra communiquer aux familles les possibilités d'aides prévues pour qu'aucun élève ne se voit dans l'impossibilité de participer au voyage pour des raisons financières.

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Berlin.

Vote à mains levées / bulletins secrets : Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

▪ 3 – Affectation de 7 subventions

Les membres du conseil d'administration valident l'affectation de 7 subventions :

- 2 689 .20 € de la Région Grand Est concernant l'aide compensatoire à l'internat pour les 2ème et 3ème trimestre année scolaire 2023/2024

- 88 € de la Région Grand Est concernant l'Aide Régional à la Restauration Scolaire (ARRS) pour les 2ème et 3ème trimestres - année scolaire 2023/2024,

- 5 373 € de la Région Grand Est concernant le dispositif "équipements pédagogiques" pour l'acquisition de matériel pour les SVT (caméras)

- 570 € du Rectorat de Strasbourg dans le cadre de la mise en œuvre du prix Jean Renoir des lycéens 2024

- 5 665 € de la Région Grand Est dans le cadre du dispositif fonds social restauration - année 2024 -

- 2 012.36 € de la Région Grand Est concernant une aide à la qualité de restauration

- 4 463 € de la région Grand Est pour l'acquisition d'un broyeur

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide l'affectation des 7 subventions.

Vote à mains levées / bulletins secrets : Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

▪ 4 – Crédits AVLC – année 2024/2025 (montant 10 200€)

AVL : le CA valide l'Aide Régionale de 10 200 € au titre de l'année scolaire 2024/2025 dans le cadre du dispositif "animation vie lycéenne et culturelle". Cette aide est toutefois en baisse.

Le CA autorise le chef d'établissement à signer les conventions et les contrats afférents à l'ensemble des actions inclus dans le cadre de l'action MOIS DE L'AUTRE et de l'AVLC.

Sur proposition du chef d'établissement, le CA valide l'attribution des crédits AVL pour l'année scolaire 2024/2025

Vote à mains levées / bulletins secrets : Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

▪ 5 – Prix Jean Renoir

Les membres du CA valident la participation de la première 2 au prix Jean Renoir - année scolaire 2024/2025 - Le prix concernera 33 élèves de 1G02 qui vont visionner 6 films à 4 € la séance, soit un cout de 792 € qui sera engagé par l'établissement et remboursé intégralement par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Sur proposition du chef d'établissement, le CA valide la participation de la classe de 1G02 au prix Jean Renoir.

Vote à mains levées / bulletins secrets : Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

▪ 6 – Projet « L'esprit Charlie »

Esprit de Charlie : Les membres du CA valident la participation du lycée Camille Sée au projet "l'esprit de Charlie" pour l'année scolaire 2024/2025.

Les frais de transport engagés pour les différents déplacements des élèves et leur accompagnateur sur les différents rassemblements organisés par la Région Grand Est se fera de la manière suivante : le lycée avancera les factures de transport, le lycée se fera rembourser les frais par les services de la Région Grand Est.

Pour la commémoration des 10 ans de l'attaque, le journal a proposé à des lycées d'écrire des articles et faire des dessins pour la parution de l'édition des lycéens. Cette action concerne le groupe de 1^{ère} HGGSP qui travaille avec des journalistes et un caricaturiste des DNA.

Sur proposition du chef d'établissement, le CA valide le projet « L'esprit Charlie »

Vote à mains levées / bulletins secrets : Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

▪ 7 – Bilan du voyage à Bensheim

BENSHEIM (Allemagne) : le budget en recettes est de 5 015.62 €, et en dépenses de 3 109.66 € - le voyage a eu lieu du 13 au 17 mai 2024. Les membres du C.A. valident le budget tel que présenté et autorisent le reversement des reliquats aux 21 familles des lycéens concernés (reversement total de 1 905.96 €, soit 90.76 euro par famille).

Sur proposition du chef d'établissement, le CA valide le bilan financier du voyage.

Vote à mains levées / bulletins secrets : Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

▪ 8 – Point sur l'achat du piano

Piano : le CA adopte le financement du piano :

Coût global TTC : 78 000 € TTC

Subvention région : 29 000 €

Subvention fondation timken : 48 080.87 € (53 000 dollars)

Solde à financer sur le budget de l'établissement : 919.13 €

Sur proposition du chef d'établissement, le CA valide le financement du piano pour le lycée.

Vote à mains levées / bulletins secrets : Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

▪ 9 – Cession d'un véhicule

Cession du véhicule Fiat Doblo - AD 678 JQ – pour le garage Fiat.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide la cession du véhicule Fiat pour un montant de 800 euros.

Vote à mains levées / bulletins secrets : Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la proviseure met fin à la séance.

La présidente du CA,



Delphine ZUGMEYER



La secrétaire de séance,



Marion GOETZ